



CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le Lundi, le Mercredi et le Vendredi dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 25, Rue Lamontagne, Basse Ville.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant. Douze lignes et au-dessous 3s. et 8 deniers courant pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!!

EXTRAITS DIVERS.

—Voici l'évaluation du revenu des principaux propriétaires territoriaux de la Grande-Bretagne :

Le duc de Northumberland.....	3,600,000 fr. de rente.
de Devonshire.....	2,880,000
de Rutland.....	2,520,000
de Bedford.....	2,400,000
Le marquis de Buckingham.....	2,112,000
Le duc de Norfolk.....	2,112,000
De Marlborough.....	2,040,000
Le marquis d'Hertford.....	1,800,000
de Stafford.....	1,800,000
Le duc de Buccleugh.....	1,752,000
Le comte de Grosvenor.....	8,680,000
de Lonsdale.....	1,680,000
de Fitz-Williams.....	1,680,000
de Bridge water.....	1,584,000
Le marquis de Landsdown.....	1,440,000
de Devonshire.....	1,392,000
Le duc de Portland.....	1,344,000
M. Coke (Norfolk).....	1,296,000
Le marquis de Sligo.....	1,128,000
Sir W. W. Wynne.....	888,000
Sir W. Manners.....	792,000
Sir Francis Burdett.....	720,000

—Le nombre de métiers à tisser mus par la vapeur ou par l'eau dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne est de 59,000. Le produit journalier de chaque métier est de 22 aunes carrées pour le moins. Ils produisent donc ensemble 1,254,000 aunes par jour, c'est-à-dire 1,741 par minute, 7,524,000 par semaine, 31,300,000 par mois, et 376,200,000 par an.

En donnant 6 aunes à chaque personne pour sa consommation d'une année, on voit qu'on pourrait vivre pendant un an 62,700,000, et que ce même nombre de 376,200,000 aunes couvrirait 62,700 acres de terrain et s'étendraient, si elles étaient placées les unes à la suite des autres, sur une longueur de 213,750 milles anglais, espace qui mesurerait 71 fois la largeur de l'Océan atlantique.

—Un legs de 10,000 liv. sterl. (environ 250,000 fr.) vient d'être fait par une dame charitable, Mme. Suzanne Curtis, à l'Asile des Aveugles, à Londres.

—Le dimanche 9 courant on a fait un essai comparatif, dans l'église de l'Oratoire, des deux méthodes de chant sacré de MM. Wilhem et Pottier, appliquées aux psaumes. L'assemblée était nombreuse et a suivi avec un vif intérêt des épreuves destinées à améliorer la partie du culte de nos églises qui laisse le plus à désirer. Les enfants de l'école, filles et garçons dirigés par M. Mermoud, le chantre, et secondés par un assez grand nombre de fidèles qui ont bien voulu prendre part à cet exercice, ont exécuté les psaumes 20, 27 et 86, musique de M. Pottier; les psaumes 27, 42, 103, musique de M. Wilhem, et le psame 27, suivant les deux partitions à l'unisson des voix. On a paru généralement s'accorder à reconnaître que la musique de M. Wilhem, quoique donnant un effet d'exécution supérieur au chant ordinaire, s'en éloigne peu.

Les chants de M. Pottier, d'un mouvement beaucoup plus pressé, ont une facture plus originale, et sont supérieurs pour la mélodie. Plusieurs joignent à ce mérite celui d'une harmonie large et élevée, tels que le 27e et surtout le 103e. Cet essai d'ailleurs a donné occasion à des jugements assez divers; cependant il est certain que les demi-réformes ne sauraient réussir en pareille matière, et qu'il faut, ou conserver l'ancien chant, ou substituer des mélodies graves, mais faciles, que les voix d'une assemblée n'auraient pas de peine à exécuter. —(Libre Examen.)

—M. Ségalas vient de lire à l'Académie de médecine un nouveau travail sur le broiement des calculs de la vessie. C'est l'exposé d'une série de cures faites avec un instrument qui lui est propre, et qui est remarquable surtout par son extrême simplicité.

—Le comte de Ménars, ancien écuyer de la duchesse de Berry, et qui est resté enfermé avec elle dans la fameuse cheminée, vient d'arriver à Londres, dans le but de vendre la magnifique collection de tableaux, au nombre de 116, qui appartient au feu duc de Berry. Il est en grande considération auprès des torys.

—Dans le nombre des pensions données à titre onéreux par l'ancienne liste civile, on en trouve une de 1,200 fr. pour un petit parc d'artillerie offert au duc de Bordeaux. C'est ainsi qu'on emploie l'argent de la France: M. Dupin dira que de telles garanties font aller le commerce.

TELESCOPE GIGANTESQUE.

Tandis qu'à Londres le microscope solaire attire vivement l'attention des savants et des curieux, on vient de terminer à Leipzig, dans la manufacture d'instruments d'optique d'Utz-

cheider, une pièce du plus grand intérêt. C'est un télescope gigantesque, construit d'après les principes de Fraunhofer; il a quinze pieds français de longueur, et 10 p. 1-2 d'ouverture. Il surpasse en grandeur et en puissance les plus grands télescopes faits du vivant du célèbre Fraunhofer. Les professeurs d'astronomie de l'université de Munich, qui l'ont essayé avec l'attention la plus scrupuleuse, ont déclaré que c'était un chef-d'œuvre. Comparé au télescope de Dorpat, construit par Fraunhofer, et qui a treize pieds de longueur sur neuf pouces d'ouverture, celui dont nous parlons offre les résultats suivants. La clarté et la netteté d'un corps céleste, vu à travers sa lentille, sont au télescope de Dorpat, comme vingt-un est à dix-huit, et l'intensité de la lumière, comme cent trente-six est à cent. Il grandit les objets plus de mille fois; et on peut à la lettre dire de lui qu'il les rapproche. Ainsi, lorsque Saturne se trouve à sa plus petite distance de la terre, qui est de cent soixante-cinq millions de milles géographiques; en l'examinant à travers ce télescope qui le grossit huit cent seize fois, il paraît rapproché à la distance de cent quatre-vingt-douze mille milles géographiques. La lune, grosse de la même manière, lorsqu'elle est à sa plus petite distance de la terre, ne paraît pas en être éloignée de plus de soixante huit milles géographiques; distance qui n'est guère plus considérable que celle qui se trouve, en ligne directe, d'Athènes à Constantinople.

—On lit dans le *Moniteur égyptien*: Chez les tribus nègres du Berber, il existe un arbre auquel les indigènes donnent le nom d'ochus, dont les fibres servent à faire de bons cordages, et le bois, converti en charbon, sert à la fabrication de la poudre. A Assuan, on a découvert de l'alun. La population d'Alexandrie se compose maintenant de 35 à 40,000 individus, dont 4,900 étrangers; les Anglais, Maltais et Ioniens y sont au nombre de 3,000.

DE SITE OU SE TROUVAIT BABYLONE.

—*Babylone est tombée* (Isaie, XXXI, 9.) Babylone fut pendant des siècles la ville la plus célèbre de l'Ancien-Monde; ses murailles qui ont été une des sept merveilles, semblaient plutôt l'ouvrage surprenant de la nature que de la seule industrie humaine. On en rapporta différemment l'étendue, la hauteur et la largeur. Le major Rennell évalue leur étendue, d'après des témoignages non équivoques, à trente-quatre milles; l'évaluation la plus basse de leur hauteur est soixante-quinze pieds, et celle de leur largeur trente-deux pieds. Le temple de Belus (vulgairement appelé la tour de Babel) avait un mille de circonférence, et un stade de hauteur; les fameux jardins suspendus, qui s'élevaient par terrasses successives jusqu'à la hauteur des murs; les parapets, qui retrécissaient le cours de l'Euphrate; les cent portes de bronze et le lac artificiel près de la ville; enfin les ouvrages les plus surprenants que des mortels aient pu exécuter, se trouvaient réunis dans ce lieu si célèbre, devenu maintenant un affreux désert. On aperçoit encore d'immenses ruines de temples, de palais et d'habitations humaines, répandues dans une vaste étendue; ces ruines dans quelques endroits, ressemblent plutôt à des colonnes qu'à de simples débris d'édifices que la main du temps a renversés. Babylone est tombée, comme dit la prophétie; elle est tellement tombée, que parmi les vestiges qui en demeurent, et qui figurent encore dans l'étendue prodigieuse de son enceinte, on aurait de la peine à distinguer la situation d'une rue ou d'un canal, et des lieux publics autrefois les plus fréquentés. La vue des ruines de Babylone, prise sur les lieux mêmes, offre un sublime spectacle de désolation: ces ruines ne présentent plus que d'infermes et gigantesques amas de matériaux, qui semblent dispersés là comme des ossements d'un immense cadavre qu'on y aurait enseveli. Aussi loin que la vue s'étende, cette solitude profonde offre le silence de la mort et la tristesse d'un vaste tombeau. Ni le pasteur à la tête de son troupeau, ni l'Arabe conduisant la caravane, ne s'arrêtent dans ce lieu plein de terreurs lugubres et d'impressions mélancoliques. La superstition y inspire la crainte des mauvais génies; et les cavernes d'ailleurs que les débris y ont formés çà et là, sont les repaires des jaekals et de beaucoup d'autres bêtes féroces. Robert Porter, qui se proposait de visiter ces ruines, ayant aperçu, à quelques uns de leurs sommets, des lions se montrer soudainement, s'éloigna en toute hâte, et n'a pu ainsi achever la description qu'il nous a faite de ce lieu célèbre.

—Un officier anglais qui voyage dans la Terre-Sainte, écrit qu'il a trouvé un grand nombre de pèlerins à l'église du Saint-Sépulchre. Chaque religion y a sa chapelle particulière; celle des Grecs est très-riche, ainsi que celle des Arméniens. Néanmoins les Turcs possèdent toujours la clé de l'église, et continuent de recevoir un petit tribut des chrétiens pour leur accorder la permission d'y faire des dévotions. Dans le voyage du Mont-Carmel à Jaffa, en quatre journées, il a passé une nuit dans une hutte d'Arabes d'une horrible malpropreté, et deux nuits dans des camps de Bedouins, où il a été reçu avec la plus grande hospitalité. L'usage est d'entrer tout droit à cheval dans

leurs camps, et d'aller descendre à la tente où il vous convient de vous arrêter, sans dire un seul mot. Lorsque vous vous y êtes établi, ils entrent et font du feu, ils vous donnent du pain, du lait et du beurre, qui forment leur nourriture ordinaire. Ce qu'ils appellent du pain est tout simplement un gâteau cuit sur du charbon; mais le beurre est toujours bon dans la saison froide. On n'a, même à Jérusalem, d'autre manière de se chauffer qu'en tenant du feu dans une casserole.

QUEBEC :

LUNDI, 21 AVRIL, 1834.

La mallo de ce matin a apporté des nouvelles de Paris jusqu'au 15 Mars, et de Londres jusqu'au 19. Il ne s'était rien passé digne de remarque.

La Gazette revient à la charge, et avec ce ton d'insolence qui est communément l'appanage de ceux qui sont indignes de la victoire. Mais cette victoire, la gazette a été trop prompte à la proclamer. Le chiffre que nous avons donné de la milice, d'après la géographie de M. Holmes, savoir 84,000, ne se compose selon la gazette que des miliciens entre 18 et 40 ans, prétendant que l'auteur en parlant de milice effective a voulu se renfermer entre ces deux âges. Si cet avancé était correct, nos calculs seraient assurément inexacts, et notre thèse serait l'appui que nous en ayons tiré. Voyons donc ce qui en est. La milice effective, selon M. Holmes est maintenant de 84,000, et la gazette prétend que cette milice effective ne comprend que la population mâle de 18 à 40 ans. Pour éclaircir ce point consultons l'acte de milice: que dit-il?—"Vu qu'il est expédient de pourvoir par une loi à faire co-opérer la population mâle effective (voilà bien le mot de M. Holmes), de la Province pour la défense d'icelle en cas de guerre, ou d'invasion ou de danger imminent d'icelle, et pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique en temps de paix." Passons la clause statuant et nous allons voir ce que c'est que la population mâle effective. "Et il est par le présent statué par la dite autorité que chaque habitant mâle de cette Province en état de porter les armes au-dessus de dix-huit ans et au-dessous de sa soixantième année, étant sujet britannique et ayant résidé dans la Province plus de six mois, et n'étant pas dans le service naval ni militaire de Sa Majesté, sera sujet à servir comme milicien pour la défense de la Province et pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique en icelle, à moins d'une exemption par la loi à son égard."

Hé bien! Monsieur l'Éditeur de la Gazette de Québec, la milice effective se compose-t-elle de la population mâle de 18 à 40 ans, comme vous l'avez dit? De quel côté est l'imposture, Mr. l'Éditeur de la gazette de Québec? Mais non, Monsieur; nous serons plus généreux que vous; nous ne vous renverrons pas l'épithète d'imposteur que la passion vous a fait si injustement lancer contre nous; nous savons que dans la presse d'un jour de publication, l'esprit d'un Journaliste a tant de choses à saisir, qu'il peut et doit nécessairement lui échapper souvent des erreurs *quas aut incuria fudit, aut humana parum cavit natura*. Dans ce cas un adversaire généreux, que la passion n'agrippa pas, qui ne sera animé que du désir de faire triompher la vérité et la justice, se contentera de relever ces erreurs sans fiel, sans amertume, ce qui n'exclut pas cependant une petite pointe de sel français, ou attique comme disaient les Latins; mais pour l'amour de la littérature canadienne nous prions la gazette de ne plus parler de "pipe de tabac": ce n'est ni attique, ni français, ni canadien ce mot là. Or çà, écoutez âmes timorées, qui trouvez que la liste des péchés est assez longue; apprenez que la gazette ou a fait un nouveau, qu'elle placera bien haut dans la liste, si on la laisse faire. Selon la gazette donc, c'est un mal moral, c'est-à-dire un gros péché, de dire qu'on peut prendre les signatures des jeunes gens. Si vous voulez en savoir plus long, lisez, non pas Pontas ou aucun autre casuiste, mais lisez la gazette

—Nous prions nos Abonnés qui changeront de résidence au premier de Mai, de nous en donner avis à temps.

Le bruit que M. Young a perdu sa place se confirme, et on donne maintenant la chose comme certaine. On parle différemment de cette affaire dans le public, et le tout s'éclaircira sous peu de jours, et nullement à l'honneur du gouvernement, à ce qu'on pense.

Il fit pour nos défauts la poche de derrière, et celle de devant pour les défauts d'autrui.

Le Journal qu'on ne nomme plus dans les discussions, et qui irrité de cela se met à la torture pour faire parler de lui, tâche de jeter du ridicule sur une locution reçue ici et que nous avons employée, dernièrement savoir *le Lac est parti, le Lac est parti*, et dit que "ce devait être un spectacle aussi nouveau que surprenant et magnifique que de voir le Lac partir et passer devant les Trois-Rivières." Mais ce pauvre Journal, Lynx envers nous et Taupé envers lui, rapporte dans la même feuille que "quatre personnes se sont noyées dans cette ville." *Se noyer dans une ville est pour le moins un tour aussi forcé que de dire le Lac est parti*; ou plutôt l'une et l'autre locution s'entendant parfaitement bien et étant reçues sont également propres.

M. MACKENZIE se retire de la direction de l'Advocate, qui sera publié à l'avenir par MM. Bankcroft et Baxter. Nous devons supposer que M. M. a laissé son journal entre bonnes mains. Ce sont les devoirs multipliés de Maire qui, sans doute, ont obligé ce Monsieur à se retirer de la carrière éditoriale. Le Maire de Toronto est revêtu de pouvoirs judiciaires assez étendus, qui prendront la plus grande partie de son temps.

LA GAZETTE REPUBLICAINE CONTRE LA GAZETTE ANTI-REPUBLICAINE.

S'il est un moyen qui soit de bonne guerre c'est de combattre son adversaire par ses propres armes, de le mettre aux prises avec lui-même, et c'est là l'objet du présent écrit. J'ai déjà eu occasion, il y a quelque temps, de vous donner un petit exemple de la consistance de la doyenne, comme vous l'appellez, en citant en regard deux articles de ce Journal contradictoires sur la même question. La-dessus elle m'a répondu en rappelant les circonstances toutes particulières dans lesquelles l'Éditeur s'était trouvé, et le public a appris par quelle fiction éditoriale il arrivait que l'Éditeur nommé au bas de la feuille n'était là que comme l'Homme de Paille des journaux français. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, la nécessité seule d'expliquer une contradiction aussi manifeste par un pareil aveu doit être une peine plus qu'expiatorie aux yeux de la fragile humanité; mais j'ai encore un péché de cette espèce à reprocher à la doyenne et je désirerais connaître l'explication qu'elle pourra donner cette fois, car il ne paraît pas que le secrétaire Cochran eût rien à faire dans la direction de la gazette aux deux époques auxquelles se rapportent les deux articles que je vais citer.

Avant de mettre ces articles sous les yeux de vos lecteurs, il sera bon de remarquer que la Gazette de Québec s'étudie depuis quelque temps à dénigrer les institutions républicaines en général, et qu'elle ne laisse échapper aucune occasion de représenter sous le jour le plus défavorable les résultats et les opérations de ce gouvernement chez nos voisins. On voit dans ses derniers numéros avec quelle exultation elle rapporte les scènes de désordres qui ont signalé les dernières élections municipales de New-York; et remarquons aussi que c'est des journaux opposés à Jackson qu'elle a le soin de tirer ses extraits. Le *Courrier des Etats-Unis* qui comme vous l'avez remarqué dans votre feuille de Vendredi, a gardé une espèce de neutralité, a publié un article dans lequel outre les détails de l'élection, étaient contenues plusieurs réflexions tendant à faire disparaître le louché que ces troubles pouvaient jeter sur le système républicain, mais la gazette a eu le soin de retrancher cette partie. Ainsi voilà donc la gazette tellement ennemie des institutions de nos voisins qu'elle va jusqu'à retenir et cacher la justification, l'excuse des défauts de ces institutions. Je pourrais ici, si j'étais en train de quereller, reprocher à la gazette de vouloir par là tromper ses lecteurs ou ne leur montrant que le revers du tableau; mais à une autre fois. Le seul objet que j'aie en vue aujourd'hui, c'est de prouver le titre que j'ai donné à cet article, de mettre la gazette républicaine en face de la gazette anti-républicaine, et c'est ce que je vais faire en mettant en regard deux de ses articles à des époques différentes.

Extrait de la Gazette de Québec du 24 novembre 1833.

"Quand ces prétentions iraient jusqu'à établir, comme il prétend, un gouvernement républicain dans les Etats adjacents de New-York et de Vermont, par exemple, où de même que les membres de notre Assemblée, les gouverneurs les juges, en un mot tous les fonctionnaires publics sont entièrement dépendants du vote de leurs concitoyens, il n'existe aucun des désordres et des maux que Sénex voit dans son imagination, et même il n'existe rien de tel dans aucun des états dont se compose aujourd'hui la république américaine. Là ceux qui sont revêtus de l'autorité publique sont généralement des hommes d'un esprit honnête et juste, et distingués par la supériorité de leurs talents; la personne et les propriétés des citoyens sont aussi bien en sûreté que dans aucun pays du monde; et la marche des améliorations et de la prospérité publique est sans exemple de ce côté de l'Atlantique."

Comme il faut laisser quelque chose à l'intelligence de vos lecteurs, je ne tirerai pas les conséquences qui découlent naturellement de ce rapprochement d'articles, et je me soucierai

AU REVOIR.

—Nous prions nos Abonnés qui changeront de résidence au premier de Mai, de nous en donner avis à temps.

Le bruit que M. Young a perdu sa place se confirme, et on donne maintenant la chose comme certaine. On parle différemment de cette affaire dans le public, et le tout s'éclaircira sous peu de jours, et nullement à l'honneur du gouvernement, à ce qu'on pense.

Il fit pour nos défauts la poche de derrière, et celle de devant pour les défauts d'autrui.

Le Journal qu'on ne nomme plus dans les discussions, et qui irrité de cela se met à la torture pour faire parler de lui, tâche de jeter du ridicule sur une locution reçue ici et que nous avons employée, dernièrement savoir *le Lac est parti, le Lac est parti*, et dit que "ce devait être un spectacle aussi nouveau que surprenant et magnifique que de voir le Lac partir et passer devant les Trois-Rivières." Mais ce pauvre Journal, Lynx envers nous et Taupé envers lui, rapporte dans la même feuille que "quatre personnes se sont noyées dans cette ville." *Se noyer dans une ville est pour le moins un tour aussi forcé que de dire le Lac est parti*; ou plutôt l'une et l'autre locution s'entendant parfaitement bien et étant reçues sont également propres.

M. MACKENZIE se retire de la direction de l'Advocate, qui sera publié à l'avenir par MM. Bankcroft et Baxter. Nous devons supposer que M. M. a laissé son journal entre bonnes mains. Ce sont les devoirs multipliés de Maire qui, sans doute, ont obligé ce Monsieur à se retirer de la carrière éditoriale. Le Maire de Toronto est revêtu de pouvoirs judiciaires assez étendus, qui prendront la plus grande partie de son temps.

Extrait de la Gazette de Québec du 17 avril 1834.

"Dans les élections innombrables qui se font pour les paroisses, comtés, villes, Etats de la Fédération, le caractère distinctif de parti se fait remarquer. Les deux grands partis sont ceux qui soutiennent l'administration à Washington et ceux qui l'opposent. Quelques autres partis, tantôt appuyant l'un tantôt l'autre, s'élèvent aussi, mais ils ont peu de poids comparativement. L'on verra le but de ces contestations, en observant que le parti prépondérant homme à toutes les places, et dispose de tous les agents prélevés sur les citoyens; que dans les Etats-Unis, plus que partout ailleurs, on nomme des partisans aux places publiques, et que même sur chaque changement de chef de l'administration fédérative, qui a lieu tous les quatre ou huit années, on destitue des centaines d'adversaires en places.

"Il est impossible, sous un pareil état de choses, que la haine, les animosités, la corruption ne se fraient pas un chemin. Ces influences dangereuses à la justice et à la chose publique, exercent aux Etats-Unis, en effet, un ascendant qui contraste peu avantageusement avec le régime constitutionnel anglais."

La proclamation qui continue la quarantaine à la Grosse Isle vient d'être publiée dans la Gazette Officielle. On ne peut voir sans étonner et justes alarmes que l'exécutif se soit laissé entraîner si loin des vues que la législature a sans cesse exprimées dans ses lois à ce sujet, et qui sont fondées sur une expérience qui a coûté cher à l'humanité.

Depuis l'année 1830, que l'émigration est devenue alarmante, tous les statuts passés par la législature, ont ordonné que tous les vaisseaux fussent visités et examinés par un médecin compétent et propre à remplir ce devoir efficace; et on peut maintenant se demander si la négligence avec laquelle ce devoir fut rempli à la Grosse Isle en 1832, n'a pas contribué beaucoup aux malheurs qui affligèrent le pays et tout le continent. Entre autres exemples, celui du vaisseau Henry, l'année dernière, nous avertit assez des dangers de mépriser une précaution salutaire, qu'exige la prudence et que l'expérience ordonne, dans tous les pays situés comme le nôtre.

On voit encore que le poids de la responsabilité que prend sur lui l'exécutif ne pourrait qu'être beaucoup diminué en consultant les sentiments de la chambre d'assemblée, tels qu'exprimés et contenus dans le bill rapporté par un comité de la chambre, et aux amendements duquel non seulement le comité, mais encore MM. Neilson, Vanfelson, Young et autres membres éclairés, ont contribué; et il est tout probable que la chambre se guidera d'après les dispositions de ce bill dans le remboursement des avances que le gouvernement va faire cette année pour la Grosse Isle. Il semble qu'il y ait déjà des sources assez fécondes de désunion entre l'exécutif et la chambre, sans que l'exécutif se laisse induire à en susciter une nouvelle, qui aurait pour motif une opposition aveugle ou intéressée à ce qui doit contribuer beaucoup à la sécurité publique.

A VENDRE PAR RODGER DEAN & CIE. 4000 MINOTS froment de semence de la meilleure qualité, 18 Mars, 1834.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

A une assemblée générale, très-nombreuse et des plus respectables, du comté de l'Islet, tenue sur le terrain de la fabrique de la paroisse de l'Islet, chef-lieu du comté, ce jour le 13 du mois d'Avril 1834, pour prendre en considération les mesures adoptées par la chambre d'assemblée durant la dernière session du parlement provinciale, le Dr. E. P. Taché fut unanimement appelé à la chaire, et MM. Rd. Bourdages et P. Vallé nommés secrétaires. L'assemblée après des débats assez longs, pour et contre les mesures de la chambre, passa les résolutions suivantes avec une majorité de plus de quatre contre un.

1°. Résolu, Que la situation politique actuelle de la province est telle que tous les citoyens doivent hautement exprimer l'intérêt qu'ils éprouvent à obtenir le redressement des nombreux abus auxquels ce pays est en proie, depuis l'établissement de la constitution, et qui menacent même jusqu'à notre existence comme peuple.

2°. Résolu, Que cette assemblée partage ardemment les sentiments exprimés dans les résolutions et les adresses adoptées par la chambre d'Assemblée, dans la dernière session du parlement provincial, sur l'état de la province.

3°. Résolu, Que cette assemblée éprouve une vive satisfaction des mesures constitutionnelles adoptées par la chambre pour faire cesser ces abus criants, notamment : "en refusant tout vote de subsides, tant que les promesses de la couronne, jusqu'à présent illusoires, n'auront pas été complètement et loyalement remplies," tel qu'il fut exprimé par les habitants de ce comté dans la 8ème. des résolutions adoptées unanimement à une assemblée générale le 7 Octobre 1832 et publiées dans le Canadien du 12 du même mois.

4°. Résolu, Que la conduite et les votes de J. Bte. Fortin, et J. C. Létourneau, Ecuysers, représentants de ce comté, dans la chambre d'assemblée, sur l'état de la province, expriment les vrais sentiments de leurs constituants, leur donnent droit à notre reconnaissance, et nous imposent le devoir de les solliciter à continuer à nous représenter dans le prochain parlement provincial.

5°. Résolu, Que les Habitans de ce comté concourent pleinement dans les sentiments exprimés dans l'adresse au parlement impérial adoptée par les habitants du comté de Québec, et qu'il soit nommé un comité des notables dans les différentes paroisses pour recueillir les signatures de tous les citoyens, et les faire annexer à la requête des habitants du comté de Québec.

6°. Résolu, Que le dit comité soit composé des personnes suivantes, savoir :

- M. Jos. Falaré, M. Félix Thérberge, " P. Fortin, " Grégoire Tibault, " Hilaire Gamache, " J. O. Leclerc, " Frs. Giasson, " Bonav. Langelle, " Ls. Morin, " Bond. Caron.

- Cap St. Ignace. Capt. Jos. Bossé, M. Uclher Dion, " Ls. Gamache, " Marceil Cloutier, M. Benjamin Bossé, " A. Simoneau, " Alex. Bernier, " Louis Fortin, St. Jean.

- Capt. J. M. Bélanger, Capt. Félix Tétu, M. Frs. Miville, M. Chs. Bernier, " Frs. Robichau, " Bénéoni Bourgo, " Frs. Fournier, St. Roch.

- Capt. L. Besse fils, M. Et. Eschemdack, M. Jos. Miville, " Firmin Peltier, St. Thomas.

- Capt. Frs. Tétu, Capt. J. B. Dupuis, " Alexis Boulé, " Ls. Casault, Lieut. Ls. Fournier, Lieut. François Tétu, St. Pierre.

- Capt. Jos. Blanchet, M. J. B. Reneau, M. Jos. Jervais, " Frs. Jervais, " Jos. Bacon, " Marceil Kirouac.

L'assemblée après avoir voté des remerciemens à M. le Président, pour sa conduite à la chaire, se dispersa avec la plus parfaite tranquillité.

E. P. TACHÉ, Président. Rd. BOURDAGES, Sect. PIERRE VALLE, Sect.

ASSEMBLEE DE MASKINONGE.

A une assemblée des francs-tenanciers et des habitants de la paroisse St. Joseph de Maskinongé, Comté de St. Maurice, district des Trois-Rivières, tenue le 14 Avril, 1834, en la salle publique de la dite paroisse, le Docteur F. X. O. Boucher fut élu Président, et Mre. G. Landry, Notaire, Secrétaire; les résolutions suivantes ont été proposées par Monsieur le Président et unanimement adoptées.

1°. Que cette assemblée sympathise avec la plus grande partie du peuple de cette Province sur les maux qu'elle souffre depuis longtemps.

2°. Que cette assemblée voit avec douleur que la mère-patrie n'a encore presque rien fait pour la soulager.

3°. Que cette assemblée se fait un devoir d'approuver et d'adopter en tout les 92 Résolutions que la Chambre d'Assemblée a passées dans sa dernière session.

4°. Que l'Honorable L. J. PAPINEAU et la majorité de la Chambre d'Assemblée qui ont voté pour les 92 Résolutions méritent notre plus grande reconnaissance.

5°. Qu'il est urgent d'appuyer par une requête à l'Honorable Chambre des Communes les adresses de la Chambre d'Assemblée.

6°. Que MM. les Editeurs de la Minerve, du Vindicator, du Canadien et de l'Echo du Pays, soient priés de publier les présentes résolutions.

7°. Qu'il soit nommé un Comité de 17 membres, composé des personnes suivantes; savoir: MM. Capitaine Francaeur, Augustin Landry, Nicolas Lefrançois, le Capitaine Voligny, le Capitaine Laroche, Joseph Roi, Louis Lafranière, Jacques Dugas, Antoine Bruneau, le Capitaine Lupien, Joseph Bruneau, Jacques Roi, Olivier Masson, Toussaint Picotte et François Drolet.

8°. Que des remerciemens soient votés par cette assemblée au Président et au Secrétaire pour leur conduite habile, ferme et indépendante. Par Ordre du Président. G. LANDRY, Secrétaire

Assemblées Publiques.—Nous avons le plaisir d'annoncer trois nouvelles Assemblées patriotiques, savoir: du Comté de St. Hyacinthe, du Comté de l'Islet et de la paroisse de Maskinongé, desquelles deux dernières assemblées, nous pu-

bilions aujourd'hui les procédés. La cause de la Réforme est partout triomphante. Il se trouve bien quelques cantons pouris, qui ont le malheur d'être sous l'influence de gens à vues courtes et à nerfs faibles, ou qui craignent de perdre une place de Capitaine ou de Major, qui se laissent effrayer par les épouvantails plus ridicules des Amis du Statu quo, mais le nombre en est si petit qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. Faut-il s'étonner d'ailleurs de voir quelques petites parties du pays en arrière, quand on pense que la grande mesure du jour, le Conseil Electif, fut perdue ou abandonnée dans la Chambre au commencement du présent parlement? Quant à nous, qui avons vu le commencement de cette discussion, nous avouons franchement que nous étions loin de nous attendre à un succès aussi prompt. Il y a à peine trois ans que cette question est devant le public Canadien, et déjà la représentation du pays a prononcé deux fois en sa faveur. Il y a plus, nos débats ont attiré l'attention des autres colonies de ce continent, et nos cris de Réforme ont trouvé des Echos dociles depuis Terre-Neuve jusqu'au Lac Huron. C'est la cause de toutes les Colonies Britanniques que nous défendons. Qu'il sera beau, grand, noble et digne notre triomphe, lorsque nous le célébrerons! Qu'ils seront honteux et confus, ceux qui auront suscité des entraves à l'établissement d'un gouvernement de justice et de vraie liberté!

Le Settler recommande à ceux qui sont opposés aux 92 Résolutions de se hâter de signer leur pétition au parlement britannique; nous devons faire la même recommandation et presser surtout les membres du Comité de finir la tâche patriotique dont ils ont bien voulu se charger. Nous apprenons qu'il y a plusieurs parties de la Ville où l'on n'est pas encore allé recueillir les signatures. De la diligence dans cette occasion, comme dans toutes les autres, assureront le succès. Si nous envoyons nos adresses trop tard en Angleterre, le parlement perdra l'occasion de connaître l'opinion du peuple du pays exprimée par lui-même; et ce que nous aurons fait n'aura aucun résultat pour le moment actuel. L'on ne doit pas oublier que le Gouvernement local voudrait cacher au Gouvernement de sa Majesté les sentiments des Canadiens; et c'est probablement une des raisons qui l'a fait remettre l'élection générale à une époque éloignée. Hâtons-nous donc de prévenir cette manœuvre et de faire connaître immédiatement à l'Angleterre ce que l'on pense dans ce pays. Les Résolutions de la Chambre approuvées par 80,000 citoyens, le parlement anglais est trop prudent pour n'y pas faire justice. Déjà le bruit court que Lord Aylmer va être rappelé.

A une réunion considérable de Dames, à New-York, on a résolu dernièrement, que les Dames emploieraient toute l'influence possible auprès de leurs pères, frères, amans et époux pour les faire voter en faveur de Jackson et de l'indépendance. Vive New-York! les femmes y valent mieux que beaucoup d'hommes de notre bonne ville de Québec. Cela s'entend en politique, car pour les autres qualités, il y a longtemps, comme on sait, que les Dames ont causé gagnée dans toutes les parties du monde.

Après une suite presque non interrompue de beaux jours, nous avons aujourd'hui un gros vent d'est qui pourrait bien nous amener quelques vaisseaux d'Europe, s'il a pu s'en rendre dans le Golfe avant que les glaces du Groënland se soient détachées. Nous publions avec plaisir les résolutions suivantes, qui sont un témoignage du cas que l'on fait des efforts méritoires de notre compatriote M. Bouchette.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE. ILE DU PRINCE EDUARD. 13 Mars 1834.

RÉSOLU, Que cette Chambre appréciant les recherches scientifiques, littéraires et historiques de Joseph Bouchette, écuyer, démo-trées dans son ouvrage, intitulé "domaines britanniques de l'Amérique du Nord" ainsi que dans les cartes qui l'accompagnent, cette Chambre désire favoriser le dit ouvrage autant qu'il peut devenir utile à la colonie.

RÉSOLU, Que son Excellence le Lieutenant Gouverneur soit requis d'ordonner six copies du dit ouvrage du Col. Bouchette, intitulé "domaines britanniques de l'Amérique du Nord" avec les cartes y annexées et que cette Chambre fera bon de ses dépenses.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE. NOUVEAU-BRUNSWICK. 1er. Mars 1834.

RÉSOLU, Qu'il soit accordé à Joseph Bouchette, écuyer, une somme de trente Louis pour les copies de ses cartes, ouvrage vraiment utile touchant les domaines britanniques de l'Amérique du Nord.

(De la Minerve.)

Nous apprenons qu'il va être présenté aux magistrats deux requêtes signées par un grand nombre de citoyens pour demander la réduction des honoraires des greffiers de la paix et des autres officiers de la cour hebdomadaire, et pour se plaindre de divers actes de malversation de la part de Benjamin Déglise, grand connétable de Montréal. Il y a long-tems qu'on aurait dû s'occuper de ces deux mesures.

La requête relative aux honoraires ne pourra être prise en considération que par la cour de session de Trimestre. Si elle est reformée par le tarif en entier, elle pourrait au moins le réduire en partie pendant ce terme; vu que le public serait exposé à souffrir jusqu'au mois de juillet.

Quant à la requête contre Benjamin Déglise les magistrats peuvent s'occuper tant dans le terme que dans la vacance, et nous espérons qu'ils feront droit sur cette requête avec toute la célérité possible, quels que soit les résultats de l'enquête.

Nous espérons aussi que M. Cuvillier aura la délicatesse de ne point se mêler de la requête relative aux honoraires des greffiers, vu qu'un des ces derniers, son gendre, s'y trouve intéressé.

Nous signalons avec plaisir à l'attention de nos concitoyens un mécanisme ingénieux inventé par MM. Richard Hall et fils de cette ville, (No. 148, rue St. Paul) pour donner l'alarme en cas d'incendie. Ce mécanisme consiste en un rouage à 5 marteaux qui au poids fait frapper sur la cloche de l'Eglise Anglaise, rue Notre Dame. Les marteaux frappent pendant 25 à 30 minutes et il ne faut que 3 minutes pour monter le mécanisme. Chaque marteau frappe sur la cloche avec une force de 24 livres; les 5 marteaux donnent entre 180 et 200 coups par minute. Pour mettre le mécanisme en opération il suffit de tirer un ressort qui communique intérieurement du clocher à la rue, et dont la clef sera toujours confiée à l'homme du guet stationné près de l'église. Cette machine est simple et peu dispendieuse; et ce sont principalement les compagnies d'assurance qui en ont payé les frais. On a fait hier l'essai de ce mécanisme, et il a parfaitement réussi.

Au moyen de cette invitation on pourra la nuit sonner le tocsin 20 à 25 minutes plutôt que d'habitude; car il s'écoulerait beaucoup de tems avant que le bedeau pût être rendu au haut du clocher.

Nous apprenons que la requête à l'appui des procédés de la Chambre d'Assemblée est déjà revêtue des signatures de plusieurs milliers de citoyens de Montréal. Dans la Campagne les Comités déploient la plus grande activité, et les habitants le plus noble patriotisme en signant avec zèle la requête approuvant la Chambre d'Assemblée.

Nous avons appris que les Township de l'Est se donnent aussi du mouvement. Il doit y avoir une assemblée à Compton, comté de Sherbrooke, le 18 de ce mois, pour prendre en considération l'état de la province et nous sommes informés que les francs-tenanciers du comté de Stanstead doivent s'assembler à Stanstead le 24 pour exprimer leurs opinions sur l'état actuel de la province et les procédés de la chambre d'assemblée pendant la dernière session. Nous ne doutons pas que les amis du pays dans l'Est soient "sur l'alerte" dans la circonstance prochaine et fassent honneur à leur haute réputation.

M. L'EDITEUR.

Que sont donc devenus les mouchards de la Gazette? Quoi! en être réduits à demander des affidavits sur ce qui s'est passé à cinq à six lieues de chez eux, aux yeux et au su de tout un comté. Cela n'est pas concevable. Y aurait-il eu défection dans la confrérie?

Avez-vous bien senti toute l'effronterie... tout le ridicule de la proposition que vous me faites, M. Ls Ami du statu quo, d'affirmer sous serment des déclarations que j'ai faites moi-même sous mon propre nom, accompagnées d'autres faits que je suis prêt à appuyer de la même manière à la demande d'un gentilhomme? Oui, un gentilhomme, car je ne sais si j'ai affaire à un polisson, ou un honnête homme, et telon ni la manière d'un Ami du statu quo ne sont de nature à éclaircir mes doutes à cet égard. Faites comme moi l'Ami; n'ayez pas honte de votre nom, ou plutôt écrivez de manière à n'avoir pas honte de le mettre au bas de vos écrits, et je suis prêt à vous rencontrer. Je vous aurais satisfait en homme d'honneur, si votre conduite n'eût été insultante au dernier point; mais je dois garder le silence tant que vous ne vous présenterez pas devant le public avec la même responsabilité que moi.

J. B. GRENIER, Médecin. Château Richer. 18 Avril 1834.

[Traduction.] A L'EDITEUR DU CANADIEN.

Monsieur,—Ayant vu dans votre feuille de Mercredi dernier, un article qui parle d'une Assemblée qui se serait tenue à Ste. Marie, et qui est signé "Un Habitant de la Beauce," dans lequel il est dit qu'il fut passé des Résolutions approuvant les 92 résolutions de la Chambre d'Assemblée, et qu'une députation avait été reçue des Habitans de Frampton pour signifier le concours des habitants de Frampton avec leurs frères de la Beauce à ces résolutions; je vous écris pour nier nettement qu'une telle députation a été envoyée. Bien loin de cela les Habitans de Frampton ayant généralement reçu les avantages de l'éducation, sont capables de juger par eux-mêmes, et en conséquence désapprouvent ces 92 résolutions et la conduite de ceux qui les ont dressées et appuyés.

UN HABITANT DE FRAMPTON.

Québec, 18 avril, 1834. Note de l'Editeur.—Cet communication était renfermée dans une lettre qui nous donne le nom de l'auteur. Nous espérons que "Un Habitant de la Beauce" ne gardera pas le silence en voyant cette réclamation.

La Goëlette SEA FLOWER, Capt. Jos. Hebert est partie du port de Québec, pour PERCE, le 18 Avril courant, c'est la première qui est partie cette année; elle est partie la première aussi l'année dernière.—(Communiqué.)

Marié; à St. François le 8 du courant par Messire Brunneau Pte. Isidor Morin de la paroisse de St. Pierre Bivière du sud, à Delle. Henriette troisième fille du Lt. Colonel Fraser de St. François.

M. R. ANT: PLAMONDON peintre, élève de l'école Française, a l'honneur de prévenir ses pratiques, qu'il a obtenu de la libéralité de l'Honorable Orateur L. G. PAPINEAU et de M. Lindsay Ecr. Greffier, un appartement dans le superbe édifice du Parlement Provincial pour y faire ses tableaux. Cette chambre se trouve au second étage N. 23. Le peintre en prendra possession le 1er Mai prochain et les amateurs n'y pourront entrer que le Jeudi de chaque semaine. Québec 21 Avril 1834.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le soussigné a transporté son étude en la maison de Jos. Lagueux, écr. No. 12, rue St. Louis, ci-devant occupée par Louis Fiset, écr. Avocat. P. WINTER, Avocat. Québec, 16 Avril, 1834.

CITE DE QUEBEC, BUREAU DU CONSEIL DE VILLE, le 12 avril 1834. Avis Public est par le présent donné que les Etaux et Echoppes des marchés de la Haute-Ville, de la Basse-Ville et de la rue St. Paul, seront loués publiquement par encan, dans la Halle du Marché de la rue St. Paul sud, VENDREDI le 25 avril courant, à UNE heure de l'après-midi, Par Ordre du Maire, JEAN LANGEVIN, Secrétaire de Ville.

CITE DE QUEBEC. BUREAU DU CONSEIL DE VILLE. Vendredi, 14 Mars, 1834.

Avis public est par le présent donné que qui-conque est endetté envers la Corporation de cette Cité, soit pour ramonage de cheminées ou pour le droit de sceaux, en vertu de l'Acte de la 2e année de Guil. IV, é. 37, est requis de payer dans le cours de la quinzaine suivante, au Trésorier du département du feu, R. G. Belleau, Ecuyer Notaire, rue St. Anne. Par ordre du Maire JEAN LANGEVIN, Secrétaire de Ville.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU DISTRICT DE QUÉBEC, PATRON.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN-CHEF L y aura une Assemblée générale des membres de la Société, en la maison d'École, au faubourg St. Jean, rue des Glacis, LUNDI le 5 Mai prochain, à DEUX heures P. M.

L'élection générale des officiers de la Société et des membres du Comité aura lieu après les exercices du jour. HECTOR S. HUOT, Secrétaire. Québec, le 5 Avril 1834.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE L'INCENDIE.

L'ASSEMBLÉE générale annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Compagnie dans la cité de Québec, LUNDI 28 courant, à UNE heure P. M. conformément aux règles de la Compagnie. W. HENDERSON, Secrétaire.

Bureau d'Assurance, Québec, 1er. Avril, 1834.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE LE FEU.

Avis est par le présent donné qu'il y aura LUNDI, 5 mai prochain, au bureau de la Compagnie, une élection de cinq Actionnaires dement qualifiés en remplacement de cinq Directeurs qui se retirent ce jour par rotation d'office. Le ballottage s'ouvrira à DIX heures de la matinée et sera clos à UNE heure de l'après-midi. Wm. HENDERSON, Secrétaire.

Bureau de l'Assurance de Québec, 14 avril 1834.

LE CANADIAN EAGLE, ET LE LADY OF THE LAKE.

ON informe le public respectueusement, que les bateaux à vapeur Canadian Eagle, capitaine P. H. Morin, et le Lady of the Lake, capitaine J. Nickles, sont maintenus dans le port de Québec, prêts à commencer le service entre Québec et Montréal. Le mécanisme du Canadian Eagle à subi plusieurs changemens et améliorations, et ceux qui lui donneront leur encouragement, pourront se tenir assurés de prompts passages, sans ce bruit désagréable que causent les mécanismes des bateaux plus grands. Une somme considérable a été placée sur le Lady of the Lake, afin de le mettre dans un état de réparation complète, et la politesse et l'activité si bien connues du capitaine Nickles, donneront une entière satisfaction à ceux qui voudront bien l'encourager, et trouveront à bord des arrangements pour se procurer aux passagers tous les moyens de voyager agréablement.

N. B.—Les propriétaires des ci-devant bateaux à vapeur présentent leurs remerciemens au public pour l'encouragement qu'ils ont reçu l'année dernière, en qui les a disposés à continuer leurs bateaux dans le service de Québec et Montréal, et ils espèrent par une stricte attention aux demandes de tous ceux qui seront à bord, de continuer à le recevoir, et mériter celui du public en général.

Les vins les plus recherchés, ainsi que toutes les espèces de liqueurs et boissons, ont été placés à bord. La place de départ et d'arrivée à Québec est le quai de la Reine, comme ci-devant, et le bureau de la compagnie est sur le quai.

WILLIAM SPIER, Agent à Montréal. ROBERT MAXWELL, Agent à Québec. Québec, 19 Avril 1834.

A VENDRE ou à louer, une goëlette de 63 tonneaux par sa feuille, en bon ordre, avec agrès complets, avec l'équipage ou sans équipage, et prêt à mettre à la mer, et battue avec les meilleurs matériaux.—S'adresser au propriétaire à St. Michel, ou à Québec à N. Boissonault, écr. 17 avril, 1834. JS. CHAMBERLAND.

ETUDE DE NOTAIRE.

M. F. X. GARNEAU, Notaire, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il a établi son Etude en la maison de Casgrain, écr. dont partie est occupée par le Bureau des Postes et l'étude de Mre. Bossé, avocat, près de la porte de la Basse-Ville, où il se propose d'exercer sa profession. Québec, 14 avril 1834.

Avis.—Le Soussigné donne par le présent avis que le 1er mai prochain il se propose de se retirer des affaires en faveur de son fils. Il ne reçoit en conséquence toutes les personnes qui lui doivent de payer le montant de leurs comptes respectifs à ROBERT CAIRNS, fils, sous le plus court délai possible. ROBERT CAIRNS, Rue Lamontagne. 3 avril 1834.

A VENDRE au magasin du soussigné, rue la Fabrique; et chez M. St. Jean, un grand assortiment de chapeaux d'hommes, fins et communs, faits au dernier goût de Londres, des manufactures de Christy, Juppe & son, Bignell et Moore; et six doz à bord large pour Messieurs du clergé de Juppe & son, et d'éc. très beau patron. GEORGE LAROCHE, Québec, 12 Avril, 1834.

A LOUER.

UN Logement élégant, commode et spacieux, pour une famille de bon ton, dans le centre de la Haute-Ville. S'adresser à cette IMPRIMERIE. Québec, 2 Avril 1834.

A VENDRE.

UNE TERRE située au Gros-Pin, paroisse de Charlesbourg, d'environ 5 arpens de large sur 10 de profondeur, avec maison, grange, étables et autres bâtimens. La moitié du prix d'achat pourra rester sur la terre. S'adresser au propriétaire soussigné sur les lieux. FRANÇOIS PEPIN dit LACHANCE. Québec, 18 Avril, 1834.

Avis.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu William Holmes, écuyer, en son vivant de Québec, Médecin et Chirurgien, sont priées de transmettre leurs comptes sans délai au soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession, sont requis de payer. LOUIS PANET, Notaire. Québec, 1er. Avril, 1834.

Avis.—Un JEUNE MONSIEUR qui désireait se procurer une PENSION dans une famille respectable, pourra s'adresser à ce Bureau— Québec, 21 Avril, 1834.

AVIS.

LES personnes qui désirent passer l'été à la campagne, pourront se procurer une pension ou des chambres dans une maison respectable, très commode pour cet effet, agréablement située dans la paroisse St. Michel, près de l'église d'icelle, comté de Bellechasse, et ayant une vue des plus agréables et des plus étendues sur le fleuve St. Laurent. Pour particularités, s'adresser à B. POULIOT. Etudiant en droit à l'office de E. B. Lindsay écr., maison de la Trinité No. 39, Basse-Ville de Québec, ou St. Pierre.

Avis.—La Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée est ouverte au public. La Chambre de lecture est au troisième étage, No. 31. ET. PARENT, BIBLIOTHÉCAIRE. Québec, 10 Avril, 1834.

RUM DE LA JAMAÏQUE.—25 tonnes d'une force et d'une qualité supérieures, à vendre par LESLIE, STUART & cie. Quai d'Irvine, 19 Avril 1834.

A VENDRE par le soussigné, CHAUDRONNAGE À SUCRE de différentes grandeurs. W. D. DUPONT. 27 Février 1834.

TATTERSALLS. DE QUÉBEC, OU DÉPÔT DE LA CITE? Pour Chevaux, Vaches, Voitures &c.

Le Soussigné informe respectueusement les Habitans de Québec, qu'il a loué la Cour et les Etables. JOIGNANT LA CITY HOTEL. RUE STE ANNE, HAUTE-VILLE. Où il se propose d'ouvrir l'établissement ci-dessus nommé, le 1er Mai prochain, et où il se fera une VENTE PUBLIQUE de Chevaux, Vaches, Voitures, Harnais &c. &c. CHAQUE SEMAINE. Le propriétaire se flatte que l'utilité et la commodité d'un tel établissement, et les conditions de vente (qui se feront pour argent comptant seulement) jointes à la plus stricte attention pour les intérêts de ses Patrons, lui mériteront l'encouragement public. Outre l'établissement ci-dessus, le soussigné demande à informer le public qu'il se propose d'ouvrir un BAZAR DE MEUBLES.

Pour les ventes publiques de toutes sortes de meubles, aussi bien que de marchandises sèches en général, et il sollicite respectueusement un appui de la faveur publique dans la Branche d'Encan-teur. Wm. PARKER, Québec 10 Avril 1834.

VENTES PAR ENCAN.

LA Vente du magasin de M. HAMEL qui doit avoir lieu Mercredi prochain le 23 du courant est remise à Vendredi prochain le 25 du Présent. Québec 21 Avril 1834. MARTIN CHINIC.

Marchandises sèches.—Par MARTIN CHINIC, ou magasin de M. VICTOR HAMEL junior, rue Basile, Haute-Ville, VENDREDI prochain, le 25 du courant, à UNE heure: TOUT son fonds de détail, comprenant un assortiment de marchandises sèches pour toutes les raisons—lequel sera vendu sans réserve. Les conditions sont libérales, et elles seront annoncées lors de la vente. Québec, 17 Avril, 1834.

VENTE DE MEUBLES REMISE.

La vente ci-dessus est remise à DEMAIN par cause de mauvais temps. PAR ENCAN, seront vendus, LUNDI, le 21 du courant, à la résidence de feu le docteur Wm. HOLMES, écuyer, située en cette Haute-Ville de Québec, rue Des Jardins, no. 7, à UNE heure précise de l'après-midi: Tous les meubles de ménage et effets mobiliers dépendans de sa succession, consistans en tables de mahogany à diner, à cartes et à sofas, side-boards, sofas, miroirs de bureau et à toilette, chaises, tapis et rideaux de fenêtres, sets à diner et à thé, argenterie, poêles doubles et simples avec tuyaux, voitures d'hiver et d'été, une excellente jument âgée de quatre ans, et une variété d'autres articles. Aussi, tout le fonds de son apothicairerie, consistant en médecines de toutes espèces, fil et à lacons de montre, instrumens de chirurgie, et une grande quantité de livres de médecine, chirurgie, chimie, &c. &c. LOUIS PANET, Notaire. Québec, 12 Avril, 1834.

Sera vendu, MERCREDI 25 courant, à UNE heure précise, au magasin de meubles de M. A. W. Cochran, No. 11, rue St. Jean. TOUT son fonds de magasins, consistant en buffets, garde-ropes, couchettes, tables, chaises, tabourets, chiffonniers, boîtes à toilette pour dames, miroirs, sofas, toiles peinturées, toiles pour tables, jalousies, &c. &c.

—Aussi— Des planches et madiers d'Acajou, de pin et de frêne de, et des établis, un excellent clair funèbre, &c. &c. ET. Le JEUDI, JOUR SUIVANT, le 24:— Le fonds de commerce de son magasin de MARCHANDISES SECHES, comprenant soies, satin, gros de Naples, chintz, indiennes, basin, coton, coutil, shalis, mouchoirs de poche, cravates, gants, dentelle, rubans, soie à coudre, fil à coudre, &c. Conditions:—argent comptant lors de la livraison des articles. M. BALZARETTI & cie. 7 Avril, 1834.

LICITATION.

ON fait savoir qu'en vertu de l'autorisation accordée par l'honorable juge Bowen, on vendra à l'encan, sur les lieux, MERCREDI, le 30 avril courant, à UNE heure P. M., cette superbe maison en pierres à 2 étages, située en la Haute-Ville de Québec, rue St. Jean, bâtie sur un terrain de 53 pieds de front sur 95 pieds de profondeur, bornée au nord et à l'est par son honneur le juge-en-chef, et à l'ouest, par les héritiers Louis Latouche—le dit immeuble dépendant de la communauté de Charles Langevin, écuyer, avec feu dame Julie Raby. Les conditions sont des plus avantageuses et les titres incontestables. LOUIS PANET, Notaire. Québec, 15 Avril, 1834.

VENTES DE THÉS.

LES ventes publiques de thés au-roulé ont lieu aux magasins des agens de l'honorable compagnie des Indes Orientales à Québec, MERCREDI le 16 Mai, à Onze heures du matin. On publiera des catalogues des thés, et on peut examiner les caisses d'échantillons durant les trois jours précédens la vente à chacune de ces deux places. FORSYTH, RICHARDSON & Cie., Agens pour l'hon. cie. des Indes Or. Montréal, 15 Avril, 1834.